



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} février 2022
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

**Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement**

Dix-neuvième session

Genève, 27 et 28 octobre 2021

Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur les travaux de sa dix-neuvième session



I. Introduction

1. Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a tenu sa dix-neuvième session à Genève, les 27 et 28 octobre 2021, en mode hybride (participation en présentiel et en ligne) en raison des mesures de restrictions sur les voyages et les réunions prises dans le monde entier en raison de la pandémie de COVID-19.

A. Participation

2. Ont participé à la réunion des délégations des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe) : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Kirghizistan, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, République de Moldova, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tchéquie, Turquie et Ukraine.

3. Y ont aussi participé des représentants des associations suivantes, issues du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile : Union internationale des transports publics, Université de Coimbra (Portugal), Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé et World Bicycle Industry Association.

4. Le secrétariat commun était représenté par des membres des Divisions de l'environnement et des transports durables de la CEE, ainsi que de l'OMS/Europe.

B. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

5. Le Président, Robert Thaler (Autriche), a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé ses regrets de ne pas être en mesure de le faire en personne. Il a invité les États membres à participer activement aux activités futures de mise en œuvre de la Déclaration de Vienne.

6. Les hauts responsables de la CEE et de l'OMS/Europe ont souhaité la bienvenue aux participants et ont souligné l'importance de la dix-neuvième session du Comité directeur, qui était la première session de cette instance organisée depuis la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Vienne, 17 et 18 mai 2021). Ils ont invité les États membres à contribuer activement aux débats au titre des points de l'ordre du jour.

7. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de la réunion, tel qu'établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau du Comité (ECE/AC.21/SC/2021/1-EUCHP2018924/4.1/1).

C. Élection du Bureau

8. Le Comité a élu M^{me} Vigdis Ronning (Ministère norvégien de la santé et des services de soins) Présidente du Comité directeur du PPE-TSE, représentant le secteur de la santé. Son entrée en fonctions en tant que Présidente avait été retardée sur décision du Comité directeur en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19. À la dix-huitième session du Comité (tenue en ligne à Genève, du 25 au 27 novembre 2020), afin d'assurer la continuité en vue de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, le Comité avait réélu M. Thaler à la présidence, représentant le secteur de l'environnement, M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie) à la vice-présidence, représentant le secteur des transports ; et M^{me} Ronning en tant que Présidente entrante, représentant le secteur de la santé. Le Comité a remercié le Président sortant pour sa présidence forte et engagée à l'égard de la Réunion de haut niveau dans des moments difficiles.

9. En outre, le Comité directeur a élu M. Thaler, représentant le secteur de l'environnement, pour être l'un de ses Vice-Présidents ; et M. Eloïs Divol (Chef de la cellule d'analyse stratégique du Ministère français de la transition écologique), représentant le secteur des transports, en tant que deuxième Vice-Président et Président entrant pour la vingtième session du Comité, conformément à l'amendement au Règlement intérieur du Comité adopté à sa première session (tenue à Genève, les 10 et 11 avril 2001) et modifié à sa onzième session (tenue à Genève, du 27 au 29 novembre 2013).

10. Le Comité a examiné la composition du Bureau et a élu les membres suivants :

a) Secteur des transports : M. Divol, M. Donchenko et M. Matthias Rinderknecht (Suisse) ;

b) Secteur de la santé : M. Roberto Debono (Malte), M. Mihail Kochubovski (Macédoine du Nord), M^{me} Ronning et M. Ion Salaru (République de Moldova) ;

c) Secteur de l'environnement : M^{me} Biljana Filipovic (Serbie), M. Thaler et M^{me} Nino Tkilava (Géorgie).

11. Le Comité directeur a remercié M. Mario Fruianu (Pays-Bas), représentant le secteur de l'environnement, qui quittait ses fonctions de membre du Bureau, pour le travail qu'il avait accompli au cours des années précédentes.

12. La Présidente a rappelé au Comité que, selon le Règlement intérieur du PPE-TSE, le Bureau pouvait compter au maximum 15 membres. Elle a donc invité les États membres à proposer la candidature d'autres personnes susceptibles de devenir membres du Bureau, en particulier des représentants des secteurs des transports et de la santé.

13. Le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa dix-huitième session, tenue en ligne à Genève, du 25 au 27 novembre 2020 (ECE/AC.21/SC/2020/2-EUPCR2016697/5.3/2).

14. En raison du départ de M^{me} Ronning l'après-midi du deuxième jour, M. Divol a assumé la présidence par intérim pour permettre au débat sur le point 6 c) de l'ordre du jour de se poursuivre.

II. Conclusions de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et adoption du rapport

15. La cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement s'était tenue les 17 et 18 mai 2021, sous forme virtuelle en raison de la pandémie de COVID-19. Elle avait été accueillie par le Gouvernement autrichien et M. Thaler, en sa qualité de représentant du pays hôte, a informé les participants des résultats de cette manifestation.

16. Dans son exposé, M. Thaler a souligné les aspects suivants :

a) L'ouverture de la cinquième Réunion de haut niveau, présidée par le Ministre fédéral autrichien de l'action climatique, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie et le Ministre fédéral autrichien des affaires sociales, de la santé, du soin et de la protection des consommateurs, par un discours de bienvenue du Président fédéral de la République d'Autriche, Son Excellence M. Alexander Van der Bellen, ainsi que par les souhaits de bienvenue de la Secrétaire exécutive de la CEE et du Directeur régional de l'OMS pour l'Europe ;

b) La participation de 46 ministres, ministres adjoints et secrétaires d'État à la réunion, qui donnait encore plus d'importance à celle-ci et à l'adoption de la Déclaration de Vienne, dont le titre, « Bâtir un avenir meilleur en évoluant vers des modes de mobilité et de transport nouveaux, propres, sûrs, sains et inclusifs », était orienté vers l'avenir ;

c) L'adoption et la signature virtuelle du premier Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme, qui constituaient une étape importante dans la promotion d'une mobilité saine, active et respectueuse du climat dans toute la région paneuropéenne ;

d) La décision d'adopter, au plus tard en 2023, une stratégie paneuropéenne globale en matière de transport, de santé et d'environnement et d'élaborer des projets de propositions pour d'éventuels instruments juridiques ;

e) L'établissement du nouveau Partenariat pour une mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes. En outre, le Partenariat pour la promotion du cyclisme et le Partenariat TRANSDANUBE avaient été élargis pour devenir, respectivement, le Partenariat pour la mobilité active et le Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme ;

f) L'organisation, en amont de la Réunion de haut niveau, de 24 manifestations parallèles (sous forme de webinaires) et d'une exposition parallèle virtuelle. La Réunion de haut niveau, y compris les manifestations parallèles, a été suivie par environ 850 participants de 41 pays ;

g) L'offre faite par la France d'accueillir la manifestation organisée à l'occasion du vingtième anniversaire du PPE-TSE en 2022 et celle faite par la Fédération de Russie d'accueillir la sixième Réunion de haut niveau à Moscou en 2025.

17. Le Comité a remercié M. Thaler pour son exposé et pour son dévouement à la direction des préparatifs et des négociations en tant que Président du PPE-TSE, ainsi que le Gouvernement autrichien pour avoir accueilli la manifestation. Il a ensuite examiné le rapport de la cinquième Réunion de haut niveau et de sa propre session extraordinaire (tenue en ligne le 17 mai 2021) (ECE/AC.21/2021/2-EUHP2018924/4.3.2), tel qu'établi par le secrétariat.

18. Le Comité a adopté le rapport en convenant de publier un rectificatif à celui-ci afin d'inclure les éléments soulevés par le pays hôte de la cinquième Réunion de haut niveau. Le Comité a demandé au secrétariat d'insérer également les éléments mentionnés par le pays hôte dans la publication à venir qui comprendrait la Déclaration de Vienne.

III. Planification de la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne

19. Le Comité directeur a décidé de commencer à examiner les éléments figurant dans la Déclaration de Vienne dans l'ordre suivant : l'élaboration de la stratégie globale ; la rédaction d'une proposition concernant un éventuel instrument juridique ; la stratégie de communication ; la planification de la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2021-2025. D'autres aspects relatifs aux mécanismes de mise en œuvre, notamment les partenariats, ont été examinés au titre des points appropriés de l'ordre du jour.

A. Stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement

20. La Présidente a rappelé que la cinquième Réunion de haut niveau avait donné mandat d'élaborer une stratégie paneuropéenne globale sur les transports, la santé et l'environnement, assortie d'une trajectoire claire pour sa mise en œuvre, afin de réaliser notre ambition commune et d'orienter les travaux futurs du PPE-TSE, pour adoption en 2023. Elle a invité le secrétariat à présenter un avant-projet de stratégie (document informel n° 1).

21. Après avoir examiné l'avant-projet, le Comité directeur a :

a) Créé un groupe de travail spécial placé sous son autorité pour travailler sur le projet de stratégie. Les États membres ont été invités à désigner des participants au groupe spécial, dont la composition ne serait pas limitée ;

b) Recommandé que, lors de la rédaction du document, le groupe spécial implique les partenariats et d'autres parties prenantes, par exemple le Forum international des transports, et qu'il respecte la terminologie et la formulation de l'ONU ;

c) Convenus des méthodes de travail du groupe spécial, en décidant notamment que :

i) Le groupe spécial travaillerait en ligne et en anglais uniquement, à moins que des fonds extrabudgétaires ne soient fournis pour couvrir les frais de l'interprétation des réunions et de la traduction des documents dans les trois langues officielles de la CEE ;

ii) La première réunion du groupe spécial se tiendrait au cours du premier trimestre de 2022 ;

d) Demandé que le groupe spécial, avec le concours d'un consultant, lui présente à sa vingtième session un premier projet de stratégie sous une cote officielle dans les trois langues de la CEE, sous réserve qu'il soit suffisamment étoffé.

22. La Présidente a également encouragé les membres du Comité directeur à fournir des contributions écrites avant la première réunion du groupe de travail spécial.

B. Projets d'éventuels instruments juridiques

23. Dans la Déclaration de Vienne, les États membres avaient aussi décidé de mettre sur pied un groupe de travail spécial chargé de réfléchir aux différentes possibilités juridiques offertes pour donner effet à son ambition et à sa stratégie, d'élaborer des projets de propositions d'éventuels instruments juridiques et de les soumettre pour examen au Comité directeur, qui retiendrait une proposition en vue de son adoption à la sixième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.

24. Le secrétariat a présenté le document informel n° 2, dans lequel figurent des informations complémentaires permettant au Comité directeur de réfléchir à la mise en œuvre du mandat mentionné au paragraphe 23 ci-dessus. Au terme de l'examen du document informel n° 2, le Comité directeur a été invité à considérer que :

a) Le résultat des travaux sur ce thème devait être cohérent avec les travaux menés pour élaborer la stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement, et les travaux sur chacun de ces thèmes devaient être intégrés aux travaux sur les autres thèmes ;

b) Avant de réfléchir à d'éventuels instruments juridiques, il convenait de procéder à une évaluation de la situation actuelle et des besoins auxquels lesdits instruments pourraient répondre ;

c) Si deux groupes devaient travailler séparément sur la stratégie et les éventuels instruments juridiques, ils devraient organiser des réunions conjointes additionnelles pour échanger des informations ;

d) Le même groupe pouvait travailler sur les deux mandats – éventuellement dans des compositions différentes – à des moments différents ;

e) Si un seul groupe de travail spécial à composition non limitée était créé, il pourrait travailler sur la base du mandat figurant à l'annexe II du document informel n° 2.

25. Le Comité directeur, après avoir débattu du document informel, a convenu de ce qui suit :

a) La nécessité d'élaborer des propositions concernant d'éventuels instruments juridiques pour le PPE-TSE était ressentie de manière plus urgente en 2021 qu'au début du PPE-TSE ;

b) Avant de commencer à élaborer des propositions concernant d'éventuels instruments juridiques, il était important de se pencher sur les lacunes des politiques et de la législation en matière de transport, de santé et d'environnement. Par conséquent, les travaux d'évaluation de la situation actuelle, telle que présentée dans le document informel, étaient importants aussi pour déterminer les solutions possibles ;

c) Les travaux sur la stratégie et ceux sur les propositions d'instruments juridiques devaient être cohérents et compatibles. À cette fin, le même groupe s'occuperait des deux questions. Les travaux sur la stratégie commenceraient en 2022, tandis que ceux sur le cadre juridique pourraient débiter une fois qu'une évaluation préliminaire aurait été réalisée ;

d) Il était important d'impliquer un ou plusieurs experts juridiques. Leur participation serait également importante pour convaincre les États membres du résultat de l'évaluation et s'assurer que la proposition présentait une valeur ajoutée au niveau international ;

e) Le mandat du groupe de travail spécial, tel qu'il figurait à l'annexe II du document informel n° 2, serait également utilisé par le groupe spécial dans ses travaux sur la stratégie.

C. Activités de communications

26. La Présidente a rappelé que les participants à la cinquième Réunion de haut niveau avaient décidé d'élaborer une stratégie de communication pour faire mieux connaître les possibilités et les avantages de transports durables et sains et diffuser les résultats des travaux du PPE-TSE.

27. Le secrétariat a présenté un projet de schéma de stratégie de communication, y compris ses objectifs stratégiques, son public cible, ses principes directeurs et ses outils, produits, services et vecteurs de communication concrets, tels qu'ils figurent dans le document informel n° 3. Le Comité directeur a examiné le schéma et a convenu qu'il était important que la stratégie de communication et les mesures qui y figuraient soient adaptées aux ressources en nature et financières dont disposait le secrétariat.

28. Le Comité directeur a convenu que la stratégie de communication devrait être prête d'ici à 2023, en même temps que la stratégie globale en matière de transport, de santé et d'environnement (voir sect. III. A. ci-dessus).

D. Planification de la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2021-2025

29. Dans la Déclaration de Vienne, il était prévu de poursuivre le développement du plan de travail et d'en suivre l'application par l'intermédiaire du Comité directeur. Le secrétariat a présenté les éléments dudit plan de travail et les domaines nécessitant un approfondissement.

30. Le Comité directeur, ayant débattu de la marche à suivre pour mettre en œuvre le mandat découlant de la Déclaration, a décidé que :

a) Les membres du Comité directeur donneraient leurs réponses aux questions figurant dans l'exposé du secrétariat, au plus tard à la fin du mois de janvier 2022 ;

b) Le plan de travail devrait être achevé pour sa réunion suivante et soumis dans les trois langues officielles de la CEE ;

c) Le suivi du plan de travail pourrait se faire en poursuivant les rapports fondés sur des questionnaires et sur la présentation annuelle du programme de travail ;

d) Une première version du plan de travail serait examinée par le Bureau à sa réunion de l'été 2022. En outre, la réunion de janvier 2022, à l'occasion du vingtième anniversaire du PPE-TSE, pourrait être une autre occasion d'étoffer le document.

IV. Préparatifs d'une manifestation organisée à l'occasion du vingtième anniversaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

31. La Présidente a rappelé que, lors de la cinquième Réunion de haut niveau, un représentant de la France avait annoncé que son Gouvernement souhaitait accueillir une réunion à Paris en 2022 pour faire le point sur les progrès accomplis à l'occasion du vingtième anniversaire du PPE-TSE.

32. Un représentant de la France a présenté les grandes lignes de cette manifestation qui, idéalement, se déroulerait en présentiel, à Paris, les 13 et 14 janvier 2022. Les États membres ont été invités à proposer des intervenants pour les tables rondes évoquées dans son exposé. Une invitation officielle serait envoyée à une date plus proche de la manifestation.

33. Le Comité directeur a remercié le représentant de la France pour l'offre généreuse du Gouvernement français et a envisagé une marche à suivre. Il a été convenu que :

a) Le secrétariat transmettrait cet exposé aux centres de liaison pour les aider à choisir les intervenants et les thèmes de la manifestation ;

b) Les résultats de la réunion feraient l'objet d'un rapport qui serait soumis sous une cote officielle au Comité directeur à sa vingtième session dans les trois langues officielles de la CEE ;

c) La réunion en présentiel pourrait être l'occasion d'organiser une réunion parallèle du Bureau ou de l'un des partenariats.

V. Mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

A. Questions financières

34. Le secrétariat a informé le Comité directeur du montant et de l'utilisation des fonds extrabudgétaires alloués à la CEE et à l'OMS/Europe en 2020 et 2021 (ECE/AC.21/SC/2021/4-EUCHP2018924/4.1/4).

35. Il a été noté qu'au cours de la période 2020-2021, malgré les restrictions sur les voyages, des dépenses avaient été effectuées pour la tenue de réunions virtuelles, notamment pour la fourniture de plateformes d'interprétation en ligne. Les travaux relatifs à la stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement et à la stratégie de communication nécessiteraient des ressources additionnelles.

36. Il a également été noté que le document ne mentionnait pas les contributions en nature que les États membres avaient fournies au cours de l'année considérée. Des contributions en nature avaient notamment été fournies pour : les réunions et la gestion des partenariats ; la participation aux travaux de l'équipe spéciale chargée de l'élaboration de Recommandations en faveur de transports durables respectueux de l'environnement et de la santé ; et l'organisation d'ateliers sur les courses de relais. Le secrétariat a également remercié l'Autriche pour son importante contribution en nature à l'organisation de la Réunion de haut niveau de 2021. Le document ne mentionnait pas les coûts afférents au secrétariat.

37. Le Comité directeur a remercié l'Autriche, la France, la Serbie et la Suisse pour leurs contributions financières et promesses de contributions.

38. La Présidente a souligné que, pour pouvoir œuvrer durablement à la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne, le fonds d'affectation spéciale devait recevoir des ressources de manière durable et prévisible. Elle a fait savoir au Comité que la Norvège envisageait de fournir une contribution financière pour 2022 et a encouragé les autres États membres à faire de même.

39. Le Comité directeur a adopté le rapport et a chargé le secrétariat d'établir un rapport sur l'état du fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE, qui serait présenté à la vingtième session du Comité.

B. Programme de travail pour la période 2021-2022

40. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail pour la période 2021-2022 (ECE/AC.21/SC/2021/3-EUCHP2018924/4.1/3), lequel reprenait la méthode adoptée précédemment par le Comité directeur consistant à définir les activités prévues en fonction des objectifs de développement durables énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

41. Le secrétariat a également souligné que, si certains États membres avaient pu être représentés en personne à la dix-neuvième session du Comité directeur, la pandémie continuait de limiter les possibilités de voyage. Il a aussi invité le Comité à approuver les

activités prévues pour 2022, conformément aux décisions prises à la présente session, et à fournir des orientations pour les années à venir.

42. Le Comité directeur a adopté le document et a chargé le secrétariat d'établir pour sa session suivante un document similaire dans les trois langues officielles de la CEE. En outre, le Comité a :

a) Demandé au secrétariat d'inclure les réunions des partenariats dans le programme de travail pour la période 2022-2023, si des informations à leur sujet étaient disponibles ;

b) Affirmé qu'il était important d'utiliser plus efficacement le site Web du PPE-TSE pour diffuser des informations sur les activités menées dans le cadre des partenariats, et a décidé d'étudier la manière dont cela pourrait être fait.

43. La Présidente a rappelé que l'une des manifestations parallèles de la cinquième Réunion de haut niveau avait porté sur l'intégration du genre. La manifestation « Transport, santé et environnement : La perspective de genre » (10 mai 2021) avait été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CEE. La Présidente a également souligné l'importance de ce sujet, qui n'avait pas été abordé auparavant dans le cadre du PPE-TSE et qui, selon elle, devait être davantage et mieux étudié. Elle a ensuite invité le secrétariat à présenter le document intitulé « Gender mainstreaming in the Transport, Health and Environment Pan-European Programme » (Intégration du genre dans le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement) (document informel n° 6).

44. Le Comité a examiné le document. Parmi les éléments examinés figuraient les suivants :

a) L'appui à l'intégration du genre reçu par la Serbie grâce à la Division de l'environnement de la CEE. La représentante de la Serbie a expliqué que, grâce à cet appui, son pays avait créé un groupe de travail sur le genre et alloué un budget pour le travail sur l'intégration du genre. Son pays était disposé à appuyer des travaux complémentaires sur cette question et sur l'intégration des aspects liés au genre dans les questions de transport, de santé et d'environnement. Elle a expliqué que son pays avait pris l'initiative dans la région des Balkans occidentaux et qu'il allait accueillir, le 30 novembre 2021, un atelier sous-régional pour partager des expériences sur le sujet ;

b) L'importance d'une délimitation correcte de la portée des travaux sur la dimension du genre dans le cadre du PPE-TSE, compte tenu également des travaux déjà menés dans différents cadres, par exemple la Commission de la condition de la femme de l'ONU, et du respect de la cohérence terminologique entre les programmes de l'Organisation ;

c) L'intégration du genre en tant que première étape de la mise en œuvre de la recommandation relative à l'inclusion sociale figurant dans les « Recommandations en faveur de transports durables respectueux de l'environnement et de la santé ».

45. Le Comité a accueilli favorablement cet exposé et s'est félicité du fait que le sujet ait été abordé dans le cadre du PPE-TSE. Il a également décidé que des travaux complémentaires sur l'intégration du genre seraient réalisés dans le cadre du PPE-TSE et qu'ils seraient inclus dans le plan de travail pour la période 2021-2025. Le secrétariat se chargerait de définir la position et la formulation adéquates dans le plan de travail. Le secrétariat a informé les participants que la décision serait conforme aux politiques en vigueur au niveau de la CEE.

C. Mécanismes de mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

46. Les représentants des chefs de file des partenariats ont pris la parole pour rendre compte des progrès réalisés depuis la Réunion de haut niveau (voir les paragraphes ci-après pour les principaux éléments de leurs exposés et des débats qui ont suivi).

1. Partenariat pour la mobilité active

47. Un représentant de l'Autriche a informé le Comité directeur que, lors de sa première réunion après la cinquième Réunion de haut niveau, le Partenariat pour la mobilité active avait décidé de travailler séparément sur ses deux mandats : mettre en œuvre le Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme et élaborer un plan directeur pour la mobilité active. En ce qui concernait la mise en œuvre du Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme, le Partenariat comptait également sur la coopération avec le Groupe de travail de la CEE chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports et sur l'adoption, par le Comité des transports intérieurs de la CEE, d'un mandat visant à créer un groupe d'experts chargé du module relatif à l'infrastructure.

48. En ce qui concernait le plan directeur pour la mobilité active, le Partenariat avait décidé qu'il serait axé sur la marche dans la vie quotidienne et non dans les activités de loisirs, tout en gardant à l'esprit les conflits potentiels entre usagers de la route.

49. Le représentant de l'Autriche a informé les représentants que son pays étudiait les possibilités d'établir un centre de compétence, comme mentionné dans la Déclaration de Vienne, et a invité les autres membres du Comité directeur à prendre contact avec lui s'ils souhaitaient contribuer à ces travaux.

50. La Présidente a invité les membres du Partenariat à réfléchir à la manière d'impliquer davantage de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Un partenariat plus étroit avec la Fédération de Russie pourrait contribuer à favoriser cette participation.

2. Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme

51. Le représentant de l'Autriche a informé le Comité que, lors de sa première réunion depuis l'extension de son mandat, le Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme avait arrêté ses objectifs, ses activités et ses produits, qui devraient être encore élaborés avant la sixième Réunion de haut niveau.

52. Les membres du Comité directeur ont été invités à nommer des membres du partenariat et à communiquer les coordonnées d'un centre de liaison par l'intermédiaire du chef de file autrichien. La prochaine réunion du partenariat aurait lieu au printemps 2022, si possible en présentiel. Les membres du Comité ont également été invités à échanger des informations sur des faits nouveaux intéressants concernant la mobilité durable dans le secteur du tourisme et à promouvoir le Partenariat en dehors du PPE-TSE.

53. Les participants ont pris la parole pour présenter leurs observations sur le Partenariat. Le représentant de la Suisse a informé les participants que Swissmobile, une plateforme et une application visant à promouvoir la mobilité durable dans le secteur du tourisme, pourrait fournir des outils intéressants pour le Partenariat. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que le cyclotourisme était de plus en plus populaire dans son pays et a souligné la coopération avec les pays nordiques dans le cadre de l'Initiative pour une mobilité verte. Des représentants de la Fédération européenne des cyclistes ont annoncé l'intention de la Fédération de rejoindre le partenariat.

3. Partenariat sur l'écoconduite

54. Le représentant de l'Autriche (pays chef de file) a présenté des lignes directrices sur l'écoconduite, ainsi que le résumé destiné aux décideurs politiques qui avait été adopté dans le cadre de la Déclaration de Vienne. Les lignes directrices seraient également disponibles dans les langues russe et allemande. Les activités menées étaient axées sur des séminaires d'écoconduite à l'intention des utilisateurs de véhicules électriques. Le Partenariat étudiait aussi la possibilité d'organiser des séminaires d'écoconduite pour les engins de chantier.

55. Le Comité a également été informé que l'Agence allemande de coopération internationale avait financé des séminaires expérimentaux sur l'écoconduite en Géorgie et que le Partenariat suivait cette activité. En outre, le Partenariat envisageait d'organiser une réunion en 2022. De plus amples informations seraient communiquées par l'intermédiaire du secrétariat.

4. Partenariat sur la mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes

56. Le représentant de l'Autriche a rappelé que le Partenariat sur la mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes était mentionné dans la Déclaration de Vienne, et que le Partenariat avait pris en compte le document de synthèse présenté par les représentants de la jeunesse lors de la cinquième Réunion de haut niveau. Les principaux objectifs du Partenariat étaient de permettre aux jeunes d'agir pour mettre en œuvre la Déclaration de Vienne ; de créer des opportunités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques ; d'élaborer des lignes directrices, des boîtes à outils et un résumé des bonnes pratiques ; et de créer un plan directeur paneuropéen pour une mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes. Les membres du Comité directeur ont été invités à désigner des membres pour le Partenariat, afin que ceux-ci puissent participer à sa première réunion (prévue le 23 novembre 2021).

57. Les représentants des États membres ont salué la création du Partenariat et ont invité les dirigeants à créer des synergies avec d'autres partenariats, par exemple le Partenariat pour la mobilité active.

5. Partenariat sur les outils d'évaluation économique de la santé

58. Le secrétariat, qui était chef de file pour le Partenariat, a informé les participants que l'outil d'évaluation économique de la santé (HEAT) pour le cyclisme et la marche à pied avait été présenté au cours de plusieurs réunions et manifestations et était utilisé par un nombre croissant d'États membres. Des travaux complémentaires sur sa mise en œuvre étaient en cours pour améliorer son interface avec les utilisateurs, notamment ceux qui ne disposaient que d'un accès limité aux données. Devant l'intérêt croissant de pays situés au-delà des régions de la CEE et de l'OMS/Europe, et grâce à des fonds supplémentaires reçus du Siège de l'OMS, le secrétariat de l'OMS/Europe avait entrepris d'étendre la portée de cet outil en y ajoutant des caractéristiques mondiales.

6. Partenariat sur l'articulation des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement

59. L'un des chefs de file du Partenariat, représentant la Fédération de Russie, a informé les participants de la tenue d'une table ronde sur le thème « Planification urbaine et comportements en matière de déplacements » (tenue en ligne les 17 et 18 novembre 2021), organisée par le Ministère russe des transports, en coopération avec le Forum international des transports.

60. Les chefs de file du Partenariat ont également informé le Comité d'un autre élément du Partenariat : une coopération universitaire internationale entre des universités françaises et russes. Cette coopération avait pâti des obstacles découlant de la pandémie, mais serait relancée dès que les conditions sanitaires le permettraient.

7. Partenariat pour l'emploi dans le secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé

61. Le représentant de la France a annoncé l'intention de son pays de contribuer à une nouvelle étude sur les emplois dans les transports respectueux de l'environnement et de la santé, compte tenu de l'intérêt qu'avaient suscité les études précédemment menées dans le cadre du PPE-TSE. La nouvelle étude pourrait porter sur la logistique urbaine durable, un sujet qui avait suscité un vif intérêt dans plusieurs instances. Une consultation avec les autres États membres visant à déterminer l'objet exact de cette étude pourrait être organisée au début de l'année 2022. La réalisation de cette nouvelle étude devait être considérée comme un résultat concret au titre du point 6 du tableau du programme de travail pour 2021-2022 (ECE/AC.21/SC/2021/3-EUHP2018924/4.1/3).

62. D'autres membres du Comité directeur ont été invités à participer à la nouvelle étude, notamment en apportant des contributions financières.

8. Adoption des descriptions des Partenariats

63. Le Comité directeur a adopté les descriptions des Partenariats pour la mobilité active et pour la mobilité durable dans le secteur du tourisme, telles qu'elles figurent dans le document informel n° 4. Les chefs de file du Partenariat pour une mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes enverraient leur description du Partenariat au secrétariat. Le Comité directeur serait invité à adopter cette description à sa vingtième session.

64. Les représentants des Partenariats pour la mobilité durable dans le secteur du tourisme et pour la mobilité active ont demandé au Comité directeur de réfléchir à une meilleure utilisation du site Web du PPE-TSE pour faire connaître les travaux des Partenariats. Il a été demandé au secrétariat d'étudier les possibilités d'un point de vue technique.

9. Courses de relais

65. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que, le 25 octobre 2021, un nouvel atelier de course de relais avait été organisé à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie). Le thème de la manifestation était « Combiner la planification urbaine et la planification des transports : Comment traiter la congestion des réseaux de voirie à l'aide des méthodes de planification urbaine ». Le Ministère des transports de la Fédération de Russie et le Centre international de recherche sociale et économique Leontief figuraient parmi les partenaires qui avaient organisé cette manifestation, qui s'était déroulée dans le cadre du Strategic Planning Leaders Forum 2020-2021 : Reality 2020 and Agenda for the Next Decade (Forum des chefs de file de la planification stratégique 2020-2021 : Réalité en 2020 et Programme pour la décennie à venir) (25 et 26 octobre 2021).

66. Plus de 200 personnes avaient participé en ligne à cette réunion et environ 50 y étaient présentes en personne. Les participants ont pu prendre connaissance des enseignements tirés des expériences de l'Allemagne, l'Autriche, la Fédération de Russie, la Grèce et la Suède. Pour les petites villes de la Fédération de Russie, il était important d'entendre les expériences des grandes villes et d'autres pays sur les nouvelles formes de mobilité et les nouvelles technologies des transports.

67. En raison de la pandémie, il n'a pas été possible de passer le nouveau « témoin » de la course de relais du PPE-TSE, qui avait été présenté lors de la cinquième Réunion de haut niveau. Le Comité directeur a invité les autres États membres à organiser des courses de relais à l'avenir.

D. Suivi des progrès de la mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

68. Le secrétariat a rappelé que le Comité directeur, à sa dix-huitième session, avait décidé de poursuivre, en la rendant semestrielle, la pratique consistant à utiliser un questionnaire pour le suivi. Le Comité avait chargé le secrétariat d'actualiser le questionnaire après la cinquième Réunion de haut niveau, de façon à intégrer les nouveaux éléments découlant de la Déclaration de Vienne.

69. Le Comité directeur a convenu que le questionnaire pouvait constituer un moyen de recenser les difficultés rencontrées par les États membres dans la mise en œuvre du PPE-TSE et de recevoir des recommandations des États membres concernant les activités qu'ils souhaitaient voir organiser, en fonction des difficultés qu'ils éprouvaient.

70. L'un des responsables du Partenariat pour la mobilité active a fait savoir au Comité directeur que le Partenariat pouvait contribuer à l'élaboration du questionnaire, car plusieurs questions y auraient trait à ses activités.

71. Le Comité directeur a demandé au secrétariat :

a) D'inclure dans le questionnaire, juste avant sa session, les observations reçues par courrier électronique, et de diffuser une version actualisée aux centres de liaison afin de recueillir leurs observations additionnelles ;

b) De mettre au point le questionnaire et le lui soumettre dans les trois langues officielles de la CEE pour approbation à sa vingtième session ;

c) D'envoyer le questionnaire actualisé aux centres de liaison, au plus tard à la fin de l'année 2022 ou au début de l'année 2023, afin qu'ils le remplissent et d'en résumer les résultats avant la vingt et unième session du Comité directeur.

72. Le représentant de l'Allemagne a informé les participants à la réunion du plan national pour le cyclisme, dans lequel sont décrits la vision et les objectifs de son pays en matière de cyclisme jusqu'en 2030, et dans lequel sont fournies des orientations à l'intention des niveaux national, fédéral et local, ainsi que du secteur privé et des milieux universitaires. La société civile avait été associée aux consultations en vue de l'élaboration du plan, dont l'un des principaux objectifs était de doubler le nombre de kilomètres parcourus à vélo d'ici à 2030, une démarche qui, selon les estimations, permettrait d'économiser 3 millions à 4 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an. Un autre objectif du plan était de réduire de 40 % le nombre d'accidents mortels impliquant des cyclistes, tandis que le principe directeur était la « vision zéro » en termes de blessures sur la route.

73. Le représentant de la Macédoine du Nord a souligné le fait que, dans de nombreux pays, les effets de la pandémie avaient donné un coup d'arrêt aux progrès en matière de durabilité de la mobilité. Il était donc important de relancer les activités dans ce domaine, notamment pour mettre en œuvre le Programme 2030. La Macédoine du Nord aurait besoin d'un appui pour relever les nouveaux défis. Dans le pays, les émissions de gaz à effet de serre avaient augmenté de 21 % entre 2014 et 2016 et le transport routier contribuait de manière importante à la pollution atmosphérique. On s'attendait à une augmentation de la circulation, car le parc automobile national était en pleine expansion et plus de 40 % des véhicules étaient âgés de plus de 20 ans. Au niveau national, le pays n'était pas en mesure de favoriser une augmentation des achats de véhicules plus économes en énergie. L'Institut de santé publique de la République de Macédoine du Nord avait utilisé l'outil HEAT pour étudier les économies réalisées en 2020 grâce à la marche à pied, et l'avait appliqué à 191 personnes, ce qui avait permis de calculer une économie totale de 108 809 euros pour une année. Cette étude serait publiée en anglais peu après la réunion et serait disponible auprès du secrétariat.

74. Le représentant de la Suisse a présenté aux participants les évolutions du transport ferroviaire public de passagers et de marchandises. À la fin de l'année 2020, un tunnel ferroviaire prévu pour le transport de passagers et de marchandises avait été ouvert à l'exploitation. Une infrastructure de données sur la mobilité était en cours de création pour promouvoir les services de mobilité multimodale. Les différents fournisseurs de services seraient libres de consulter, d'utiliser et d'échanger des données concernant la multimodalité, en dehors de toute considération commerciale. L'Office fédéral des transports encourageait le remplacement des bus régionaux à moteur diesel en fin de vie par des véhicules électriques. Les cantons avaient un accord de service au titre duquel il était demandé aux autorités locales de cofinancer le processus. La Suisse élaborait une loi fédérale sur les réseaux cyclables, qui devait être adoptée pour la fin de l'année 2022 ou le début de 2023, et devait permettre une meilleure coordination entre les cantons pour concevoir ces réseaux. Le Conseil fédéral devait également adopter une stratégie sur le tourisme durable pour la fin de l'année 2022 ou le début de 2023. Cette stratégie comprendrait également des modèles de mobilité durable et pourrait être portée à l'attention du Partenariat pour la mobilité durable dans le secteur du tourisme. Depuis de nombreuses années, l'Office fédéral de la santé publique encourageait les projets relatifs à la mobilité active et à un mode de vie favorisant une telle mobilité.

VI. Renforcement des synergies avec les autres organisations et mécanismes internationaux

75. Le secrétariat a informé le Comité des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux, qui avaient été limitées en raison de la pandémie. En janvier 2021, la Division des transports durables de la CEE avait pris la présidence de l'initiative Mobilité durable pour tous dirigée par la Banque mondiale. Cela avait permis au secrétariat de participer à plusieurs activités destinées à faire connaître les travaux relatifs au PPE-TSE au niveau mondial, qui se poursuivraient jusqu'en décembre 2022.

76. Les 14 et 16 octobre 2021, la deuxième Conférence mondiale sur les transports durables s'était tenue à Pékin. Un rapport interinstitutions des Nations Unies publié à l'occasion de la Conférence comportait des références aux travaux du PPE-TSE, à ses publications et à ses études.

77. Une publication intitulée « Sustainable mobility and smart connectivity » (Mobilité durable et connectivité intelligente), traitant du rôle de la CEE à cet égard et présentant des informations sur les activités du PPE-TSE, avait été publiée en avril 2021, à l'occasion de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe (tenue à Genève, en mode hybride, les 20 et 21 avril 2021).

78. Une étude de la Division des transports durables de la CEE sur le covoiturage et l'autopartage en Asie centrale avait permis de présenter le PPE-TSE et ses activités à des pays de cette région.

79. Le secrétariat avait représenté le PPE-TSE lors d'une manifestation organisée par le Bureau international du Travail intitulée « Technical meeting on the future of decent and sustainable work in urban transport services » (Réunion technique sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain) (Genève, 30 août-3 septembre 2021), sous la forme d'une intervention.

80. Le PPE-TSE avait également été représenté à une manifestation parallèle dirigée par l'OMS et intitulée « The health argument for climate change: The COP26 health programme » (L'argument de la santé en faveur du changement climatique : Le programme de santé de la COP26) (tenue en mode hybride le 9 novembre 2021) lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (tenue à Glasgow (Royaume-Uni) du 1^{er} au 12 novembre 2021).

81. Le PPE-TSE avait également été représenté à l'édition de 2021 du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (tenue à Tachkent, en mode hybride, les 17 et 18 novembre 2021). M. Donchenko, qui était alors Vice-Président sortant du Comité directeur, avait été invité à présenter un exposé intitulé « Sustainable transport and trade for a green and inclusive economy after the pandemic » (Le transport et le commerce durables pour une économie verte et inclusive après la pandémie).

82. Le secrétariat a également présenté les synergies potentielles avec le Processus européen Environnement et santé. Dans la Déclaration de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, Tchéquie, 13-15 juin 2017) les États membres étaient encouragés à mettre en œuvre des activités dans le cadre du PPE-TSE, et un Groupe de travail de la collaboration entre autorités locales et infranationales était créé afin de renforcer la coopération entre les autorités infranationales. Afin de renforcer les synergies entre le PPE-TSE et le Processus européen Environnement et santé, le Comité directeur avait été invité à désigner un représentant du PPE-TSE en tant que partie prenante habilitée du Processus européen.

83. En préparation de la prochaine Conférence ministérielle du Processus européen Environnement et santé (provisoirement prévue en 2023), l'OMS/Europe organisait une série de débats de haut niveau – les dialogues de Bonn (Allemagne) – traitant de différents sujets. Il avait été suggéré qu'un des débats pourrait porter sur les transports, la mobilité et la santé, et être organisé conjointement avec la CEE dans le cadre du PPE-TSE.

84. Le Comité directeur a remercié le secrétariat d'avoir accompli tant de choses au cours d'une année difficile, durant laquelle de nombreuses réunions avaient été annulées ou reportées.

85. Un représentant de l'Autriche a fait savoir aux participants que la Conférence européenne sur la gestion de la mobilité devait se tenir à Cascais (Portugal) du 24 au 25 novembre 2021 sur le thème suivant : « Beginning a new era – Accelerating shifting on sustainable mobility » (Entrer dans une nouvelle ère – Accélérer le passage à la mobilité durable), et que la Conférence européenne sur la gestion de la mobilité de 2022 se tiendrait à Turku (Finlande), du 31 mai au 2 juin 2022.

VII. Questions diverses

86. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point de l'ordre du jour.

VIII. Dates et lieux de la session suivante du Comité directeur et des réunions suivantes du Bureau

87. Le Comité directeur a décidé que le Bureau se réunirait, éventuellement en ligne, au début de l'année 2022 et tiendrait sa réunion d'été au plus tard la première semaine de juillet 2022, afin que les documents officiels puissent être établis et soumis avant la première semaine d'août et soient prêts pour la session suivante du Comité directeur. La réunion d'été du Bureau pourrait avoir lieu à Bonn (Allemagne) ou être accueillie par le pays d'un des membres du Bureau.

88. Le Comité directeur a demandé au secrétariat de lui organiser sa vingtième session du 17 au 19 octobre 2022 et d'assurer l'interprétation dans les trois langues officielles de la CEE.

89. Le Comité a demandé au secrétariat d'établir, en consultation avec le Bureau, un rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session qui serait publié en tant que document officiel dans les trois langues officielles de la CEE.

90. La Présidente a remercié tous les États membres pour leur appui et leurs activités dans le cadre du PPE-TSE. Elle a également salué les efforts déployés par le secrétariat conjoint pour appuyer et animer le PPE-TSE et pour l'excellente préparation de la réunion hybride du Comité directeur.
